

“ Sans vouloir maintenant entrer dans l'examen du mérite de la nouvelle loi organique sur l'enseignement, Sa Sainteté ne peut oublier que, si l'Église est loin de donner son approbation à ce qui s'oppose à ses principes, à ses droits (c'est nous qui soulignons, ici et plus loin), elle sait assez souvent, dans l'intérêt même de la société chrétienne, supporter quelque sacrifice compatible avec son existence et ses devoirs, pour ne pas compromettre davantage les intérêts de la religion et lui faire une condition plus difficile.”

Nous nous permettrons un simple rapprochement : ne croirait-on pas lire la belle Encyclique *Affari vos* de Léon XIII au Canada ?— Mais continuons :

“ Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que la France, dès le commencement de ce siècle, a donné au monde l'exemple de sacrifices assez durs, dans l'espoir de conserver et de restaurer la religion catholique.

“ Les circonstances dans lesquelles se trouve actuellement placée la société sont d'une nature si grave, qu'elles demandent que, de toutes ses forces, on cherche à la sauver. Pour atteindre ce but salutaire, le moyen le plus sûr et le plus efficace est d'abord l'union d'action dans le clergé, ainsi que le rappelait saint Jean Chrysostome (*In Joannis Hom. 82*) au sujet des premiers temps de l'Église : “ *Si dissensio fuisset in discipulis illis, omnia peritura erant.*” Sur cette considération, le Saint-Père ne cesse pas de conjurer tous les bons, non seulement de faire preuve de patience, mais aussi de rester unis, afin que les vénérables évêques avec leur clergé *unum sint*, qu'ils soient liés par les doux liens de la charité évangélique, *idem sentiant* et par les efforts de leur zèle *querant quæ sunt Jesu Christi*. C'est seulement en vertu de cette union que l'on pourra obtenir les avantages qu'il est donné d'espérer de la nouvelle loi, et écarter, au moins en grande partie, les obstacles pour de nouvelles améliorations. Sa Sainteté aime à penser que le bon vouloir et l'active coopération du gouvernement seront dirigés à cette même fin.” (Avouez que le rapprochement avec le désir de Léon XIII dans l'Encyclique *Affari vos* est saisissant !)

“ Elle espère aussi que ceux du respectable corps épiscopal, qui, par le choix de leurs collègues, siégeront dans le conseil supérieur de l'Instruction Publique, par leur zèle et leur autorité, comme par leur doctrine et leur prudence, sauront, dans toutes les circonstances, défendre avec courage la loi de Dieu et de l'Église ; sauvegarder de toute l'énergie de leur âme les doctrines de notre sainte religion, et appuyer de toutes leurs forces un enseignement pur et sain.”

Voilà ce que fait notre épiscopat si dévoué, si éclairé, au Conseil de l'Instruction Publique à Québec ; mais pourquoi, dès lors, lui en faire un crime, au lieu de bénir Dieu du courage, du zèle, de l'autorité, de la prudence qu'Il lui donne ?

Que les écrivains, journalistes et autres, qui se targuent d'être fils soumis de l'Église, usent du moins de leur influence, de leurs